

Rapport Association pour le contrat naturel, 2019-2020

1. **Michel Serres** avait le souhait de la création d'une fondation ayant pour objet de penser un nouveau rapport à établir entre nature et société. Il faisait le constat, dans l'essai *Le Contrat Naturel* de 1990, de l'absence de la nature dans les conceptions du contrat social et dans celle des droits de l'Homme. Et il pensait nécessaire une évolution lourde de ce rapport pour que soit tenu compte des crises actuelles ou à venir tant en rapport avec la nature qu'en rapport avec la société. L'Institut Michel Serres, créé avec le soutien de Michel Serres en 2012, avait apporté sa pierre à cette démarche.

Pour avancer sur ce chemin, la première étape consistait à créer l'*Association pour le contrat naturel*, objectif réalisé en septembre 2018.

Michel Serres est décédé le 1 juin 2019, et nous avons du travaillé dans des conditions plus difficiles pour tenter de créer la **Fondation Michel Serres pour le Contrat Naturel**.

2. **Objet de l'Association**, cf Statuts :

Cette association a pour objet de promouvoir la philosophie développée par Michel Serres dans l'ensemble de son œuvre, en portant une attention particulière à la philosophie du "contrat naturel". Elle pourra pour ce faire recourir à tous moyens, notamment organiser des activités publiques, privées ou en direction des membres de l'association, réaliser ou publier des ouvrages ou des documents de toute nature, créer des structures ad hoc, accompagner des projets de recherche. L'association pourra avoir des activités économiques.

Depuis sa création, l'association a oeuvré sur trois plans

- la recherche de fondateurs-financeurs pour récolter 200.000€ pour créer la fondation ;
- rendre la philosophie du Contrat Naturel opérationnelle à l'aide des démarches expérimentales basées sur le concept de santé commune. En effet, ce concept traduit en termes de santé la symbiose humanité-nature que le Contrat Naturel explore en intégrant d'une manière indissociable la santé des sociétés et des personnes avec la santé des milieux naturels ;
- élaboré les instruments de la santé sociale (programme juridique CELT) et de la santé des écosystèmes (coopération franco-suisse sur la comptabilité écologique soutenue par l'Institut Michel Serres / Institut des systèmes complexes à l'ENS de Lyon et EPFL).

Un compte rendu détaille ces aspects, il est disponible ici :

<http://institutmichelserres.ens-lyon.fr/spip.php?article624>

3. **Le Conseil d'administration**, constitué de trois membres (François Collart Dutilleul, Patrick Degeorges et Ioan Negrutiu), a oeuvré dans cet esprit avec l'idée de parvenir dans un délais court à mettre sur pied la *Fondation Michel Serres pour le contrat naturel*.

Membres et AG

Le 25 novembre 2018, l'AG a été organisé en présence de 10 membres, 14 autres s'étant excusés. Le CR est en **Annexe 1**.

Les membres de l'Association sont essentiellement des membres du réseau Capital Naturel, du centre CELT et des jeunes chercheurs / anciens étudiants passés par l'ENS de Lyon. Les membres sont répartis en France et à l'étranger (notamment ceux du réseau CELT).

En mars 2020, F Collart Dutilleul a souhaité ne plus faire partie du CA de l'Association.

4. **La démarche pour la création de la fondation** a été la suivante.

Il s'agissait de faire passer l'héritage politique de Michel Serres par un projet portant un récit serrien, une doctrine et une méthode, accompagnés par des outils de la science et des savoirs locaux. Par sa nature, le projet se voulait fédérateur des initiatives et expériences alternatives de terrain, en France l'étranger.

4.1 Documents préparatoires et diffusion

L'essentiel des documents et dossiers rédigés en vue de la création de la fondation est concentré dans :

- information sur le site web de l'Institut Michel Serres, avec Lettre de Michel Serres, Plaquette, charte, argumentaire (<http://institutmichelserres.ens-lyon.fr/spip.php?article593>)
- information des média par communiqué de presse (en décembre 2018, via l'AFP) et par la publication d'une tribune dans Libération le 2 juillet 2019 (<http://institutmichelserres.ens-lyon.fr/spip.php?article612>) .

4.2 Identifier des fondateurs et des partenaires

Nous avons contacté par écrit et pris des rendez-vous pendant les 18 mois qui ont suivi la création de l'association en ciblant de la manière la plus exhaustive les structures et les personnalités suivantes :

Fondations abritantes

Autres fondations

Entreprises

Personnalités politiques, scientifiques et médiatiques.

La synthèse-bilan est présentée dans le tableau annexé (**Annexe 2**).

Le modèle de lettre personnalisée est également annexé (**Annexe 3**).

4.3 Résultats

UPPA (Université de Pau et du Pays de l'Adour) et EPFL ont décidé de soutenir la démarche. Ils ont convenu de poursuivre des travaux permettant de consolider la démarche Contrat Naturel-santé commune.

- Convention entre UPPA et Institut Michel Serres

- projets EPFL-Institut Michel Serres.

Cela s'est concrétisé par le développement des instruments de santé commune. Par exemple, il est maintenant possible de diagnostiquer la santé des milieux naturels à l'aide d'un prototype de comptabilité du capital écologique, mis au point sur le bassin versant du Rhône (IMS et EPFL). Egalement, la santé sociale fait objet d'un projet CELT dans le cadre du programme E2S financé par l'UPPA depuis cette année.

4.4 Le rapport et les comptes annuels (tels que définis à l'article 11 des statuts sont adressés chaque année au Préfet du département). *Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.*

L'association a ouvert un compte au Crédit Mutuel en octobre 2018. Un bilan est réuni en **Annexe 4**. L'identité bancaire (RIB et les données du compte sur <http://institutmichelserres.ens-lyon.fr/spip.php?article598>)

Le bilan en bref est le suivant :

(1) Cotisations association – Elles sont facultatives et il y a eu 3 cotisants, pour un montant de 60€ par cotisant.

(2) Soutien à des projets de recherche

Financement dans le cadre d'un projet de comptes écosystémiques dirigé par VITO, organisme public-privé belge¹.

¹ VITO NV - Head office, Boeretang 200, BE-2400 MOL, Belgium.

<https://vito.be/en/VITO/NL/HomepageAdmin/Home/WetenschappelijkOnderzoek>

Les documents relevant de ce projet (sous-contrat / l'invoice) sont accessibles sur le site de l'Institut Michel Serres (<http://institutmichelserres.ens-lyon.fr/spip.php?article631>).

Un sous-contrat a été signé entre VITO et l'association le 14 novembre 2019 pour un montant de 4292€. Le montant était destiné à financer un travail préparatoire niveau post-doc par Jazmin Arguello Velazquez. La doctorante avait effectué sa thèse à l'ENS de Lyon et commençait un post-doc chez Vito en janvier 2020 sur le projet "Implementation of Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest". Le montant qui lui a été attribué a été de 2400€ et correspond au revenu mensuel post-doc standard. Le restant doit servir à d'autres coûts liés à la réalisation du projet post-doc qui se déroule sur deux sites : à Mol et à l'IXXI, l'Institut des systèmes complexes à Lyon dans lequel Jazmin Arguello a un statut de chercheur associé.

(3) Des frais sur le compte correspondent aux divers services bancaires, produits et cotisation eurocompte que la banque prélève.

5. Difficultés à la création de la fondation

En considérant que l'objectif de création de la Fondation pouvait être atteint rapidement, force est de constater que nous avons sous-estimé la complexité de la situation, notamment après la disparition de Michel Serres. Un an et demi après sa création, l'Association n'a pas réussi sa principale mission. Voici quelques éléments explicatifs.

Michel Serres a soutenu la création de deux fondations, complémentaires dans leurs missions.

La **Fondation Michel Serres** -Institut de France a été créée en septembre 2019

(https://www.institutdefrance.fr/les-fondations-et-prix/#gridid_3525) et

la **Fondation Michel Serres pour le Contrat Naturel**, l'objet de notre association.

L'objet de La Fondation Michel Serres-Institut de France est de *favoriser les recherches et les publications de et sur l'œuvre de Michel Serres ainsi que sur des sujets s'y rapportant :*

elle choisit les projets d'étude et de contributions qui mériteraient d'être soutenus et veille à ce que ces travaux bénéficient d'une diffusion adéquate; elle soutient financièrement la publication de ses œuvres complètes, à la fois sous forme papier et sous forme numérique; elle apporte son aide à des travaux de recherche dans les domaines d'étude en lien avec l'œuvre de Michel Serres.

Nous avons discuté depuis le moment de la disparition de Michel Serres et jusqu'en janvier 2020 avec le collectif qui porte cette initiative et avons évoqué toutes les options allant de la co-existence de deux fondations à l'intégration des missions de notre Association dans la Fondation Michel Serres. Jusqu'à présent aucune solution satisfaisante n'a été trouvée.

Il est important de noter qu'un Centre Michel Serres initié par l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers / CNAM a été créé en 2013 (<https://www.hesam.eu/articles/formation/52>) et qui, à travers des partenariats économiques, forme des apprenants de niveau Master et Post-Master à l'interdisciplinarité et à l'innovation globale. *La vocation du Centre est d'apporter des réponses concrètes et interdisciplinaires aux défis contemporains, sociaux, environnementaux, culturels ou économiques des acteurs de la transformation des territoires et des organisations.* Une antenne du CNAM à Nantes s'est constituée sur les mêmes principes et objectifs dans le cadre du Projet Michel Serres (<http://www.cnam-paysdelaloire.fr/centre-michel-serres/le-projet-michel-serres-975851.kjsp>).

Les deux initiatives ci-dessus ont en commun le fait que les directions des deux institutions académiques les ont soutenu en permanence. Cela n'a pas été le cas pour notre projet de Fondation.

Plus largement, en ayant présenté notre projet à un large panel de structures et de personnalités et malgré un intérêt certain pour la démarche contrat naturel-santé commune² de la plupart d'entre eux, l'insuccès de notre entreprise incite à un triple constat

- des insuffisances dans notre travail de communication et de présentation du projet³;
- la dimension politique du Contrat Naturel est évidente et la concrétisation de la Fondation Michel Serres - Institut de France a fait la différence (et explique en partie au moins la difficulté de conclure le protocole de fondation avec l'Institut Mérieux, malgré la problématique santé qui est parfaitement cohérente et en adéquation avec ses activités);
- les retours que nous avons en font apparaître une tendance de fond dans l'attente des interlocuteurs-financeurs potentiels – le financement doit servir à des projets concrets, essentiellement techniques et de terrain.

Ce dernier aspect porte en lui une certaine contradiction, dans la mesure dans laquelle c'est une stratégie des financeurs qui abonde et multiplie sans cesse le soutien à des actions ponctuelles⁴ et qui ne permet pas de faire masse critique. Elle

- alimente l'image que le financeur cherche à donner à son action ;
- évite de soutenir des initiatives qui, en questionnant les fondements du système en place, propose la matrice / le cadre d'un changement sociétal de fond conçu pour mettre en synergie et en cohérence la myriade de projets concrets déjà en cours.

En somme, c'est une manière de maintenir le *statu quo*, essentiellement la survie des modèles de développement et des institutions alimentant le dumping social et écologique, les asymétries de pouvoir, les mécanismes à l'origine de l'accaparement des communs, dont les ressources physiques limitantes sont des éléments stratégiques.

6. Perspectives

Au vu des difficultés rencontrées, nous avons conclu que notre démarche et les objectifs de l'Association n'ont pas été atteints. En procédant à une analyse critique de cet échec, nous avons considéré qu'il fallait changer de stratégie.

C'est dans cette optique qu'un projet alternatif franco-suisse associant l'Institut Michel Serres, l'UPPA et l'EPFL a été conçu. Il s'agit de développer des dispositifs de recherche impliquée, alliant recherche (sciences exactes et humaines) et société, et qui ont pour vocation de répondre aux grands défis actuels en partant des éléments constitutifs suivants et qui intègrent

- une vision inspirée par le Contrat Naturel de Michel Serres
- une stratégie à long terme et méthode
- des objectifs à court terme.

Dans cette stratégie, la dissolution de l'association (article – 16) paraît souhaitable.

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif similaire, conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

C'est le travail à faire dans les semaines / mois à venir.

Ioan Negrutiu, 07 septembre 2020

² Promouvoir une philosophie de l'action, une vision qui tranche avec le système actuel (productivisme, surconsommation, etc) présente un intérêt évident dans la situation actuelle, même si déjà en 1990 le Contrat Naturel se positionnait sur ces questions.

³ Pourtant les atouts ne manquent pas: Lyon est bien placé pour rendre opérationnelle la santé commune. Par exemple, le bureau lyonnais de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) va devenir un « pôle de santé mondiale ».

⁴ Dans *Comment l'écologie réinvente la politique* (2020) Jean Haëntjens dit que la surabondance de solutions mène finalement à n'agir sur rien.

Annexe 1

Procès-verbal de la réunion en Assemblée Générale exceptionnelle

Le 25 novembre 2018 les membres de l'association POUR LE CONTRAT NATUREL se sont réunis en présence physique, 99 avenue de Saxe, Lyon 69003, à l'occasion du séminaire international « *Regards croisés sur la santé commune : Du Contrat naturel aux savoirs traditionnels des Indiens Kogis (et retour)* » organisé par l'association le 26 novembre 2018 à l'ENS de Lyon. (<http://www.ixxi.fr/agenda/seminaires/conference-du-26-novembre-regards-croises-sur-la-sante-commune-du-contrat-naturel-aux-savoirs-traditionnels-des-indiens-kogis-et-retour>)

Les points suivants ont été traité:

- la communication pour l'adhésion de nouveaux membres pour l'association (<http://institutmichelserres.ens-lyon.fr/spip.php?article585>) et l'ouverture d'un espace dédié à la préparation de la création de la Fondation (<http://institutmichelserres.ens-lyon.fr/spip.php?article593>);
- la rédaction de la plaquette de la Fondation Michel Serres pour la Contrat Naturel ;
- la prise de contact avec la Fondation de France pour abriter la Fondation;
- la rédaction du communiqué de presse pour le lancement de la fondation ;
- la rédaction de la charte de la Fondation ;
- la recherche de fondateurs pour la Fondation ;
- la mise à jour de la liste des membres de l'association.

Les membres présent se sont ensuite réparti les tâches pour la la mise en œuvre des points ci-dessus.

Validation : FCD, PD, IN

Annexe 2 – Inventaire des contacts et des démarches entreprises pour la création d'une fondation Michel serres pour le contrat naturel.

Catégories et Noms	Lettre ou mail	RV	Observations
Fondations abritantes Fondation de France-Institut de France (X Darcos, Fondation Université de Lyon (S. Martinot)	Depuis décembre 2018	Pendant un an / FUDL	Rédaction d'argumentaire : axe de programme, Plan opérationnel et de développement, Proposition de convention
Autres fondations ou institutions Rockefeller (M Myers) ; Wellcome Trust (S Heijnen) ; F. Michel Serres (F Worms, S. Bancquart) Rocher (Bris Rochet) ; Institut et Fondation Mérieux (A. Mérieux); Carasso (G. Soutou, C. Cheissoux); Rougerie (J. Rougerie) ; EPIC (A. Mars) ; CNAM (O. Faron) ; Ag. Spatiale	Depuis décembre 2018	Fondations Mérieux, Carasso, Rougerie, Ag. Spatiale Européenne, CDC, France stratégie,	Lettres personnalisées et documents préparatoires

Européenne ; CDC (A. Cadi) ; France stratégies (F. Langlart / ...); WWF (C Ionescu / ...) ; Oxfam ; IUF (O Houdé) ; Inst Veblen (A Lalucq) ;			
Entreprises EPE (J-L Bonnafé) JM Borello (SOS), E Faber (Danone), N. Philibert (SEB), Total (M-N Semeria ex CEA); Artélia (via F Vieille) ;	Depuis juillet 2019		Lettres personnalisées et documents préparatoires
Personnalités scientifiques et culturelles G. Decitre ; C Haigneré (via ASE) ; via L Fabius - L Tubiana (Fond Europ Climat); M Delmas-Marty ; S Bachir Diagné A. Jupé (mairie de Bordeaux) J. Jouzel (CEA) C. Villani ; A. Barrau ; A. Prochaintz, I Stengers (ULB); Claire Sagan (U. Vassar) ; Stéphanie Posthumus (Mc Gill University) ; Bill Ross (Société Européenne de Philosophie)	Entre 12/2018 et 03/2020	G. Decitre ; C Haigneré	Lettres personnalisées et documents préparatoires
Personnalités politiques L. Fabius (COP21) JF Carencio (Commission de régulation de l'énergie) D. Calleja y Crespo (directeur DG Env EU) ;	Depuis juillet 2019	L. Fabius	Lettres personnalisées et documents préparatoires
Médias AFP, Le Monde, Libération, The Guardian, Alternatives Economiques, Ouest France, Wedemain,	Depuis juillet 2019		Argumentaire et articles ou notes
Partenaires historiques UPPA EPFL autres...		Les contacts et échanges sont permanents	

Annexe 3. Lettre model pour contacter des fondateurs et partenaires potentiels

Lyon,

Monsieur / Madame

Michel Serres nous a soutenus depuis 2012 jusqu'à sa mort avec la mission d'explorer les chemins qui pourraient conduire à ce "contrat naturel" auquel il tenait beaucoup. Il s'agit de reconnecter la société avec la nature, de reconnecter également les citoyens, mais aussi de réintégrer la nature dans notre contrat social. *Nous dépendons de ce qui dépend de nous*, disait Michel Serres.

Michel Serres n'était pas seulement philosophe pour penser le contrat naturel. Il savait donner à ses analyses une portée politique et citoyenne qui impliquait tout autant les individus, les chercheurs, les entreprises et les organisations ou institutions. Il était attentif à toutes les échelles de sa philosophie : de l'échelle locale à l'échelle internationale.

Avec lui, nous avons créé *l'Institut Michel Serres* en 2012, puis *l'Association pour le contrat naturel* en 2018, avec le projet d'une *Fondation Michel Serres pour le contrat naturel*.

Michel Serres avait en réalité le projet de deux fondations, l'une sur son œuvre, que porte l'Institut de France, son éditeur et son fils, et l'autre sur la mise en œuvre de sa philosophie, que nous portons.

Nous sommes un ensemble de chercheurs qui avons à cœur de faire advenir son projet. Nous sommes chercheurs de toutes disciplines, tant de sciences dures que de sciences humaines et sociales. L'initiative de création de la fondation est actuellement portée institutionnellement et concrètement par l'Ecole normale supérieure de Lyon, par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, par l'Ecole polytechnique de Lausanne.

La fondation à créer, dans le respect de la volonté de Michel Serres, sera ouverte aux entreprises, aux institutions et aux citoyens. Elle le sera en réalité à tous ceux qui se retrouvent dans le fait de penser ensemble un contrat social qui intègre à la fois les ressources de la nature et les besoins fondamentaux des populations et des générations. C'est en effet le premier enjeu du "contrat naturel" auquel Michel Serres était attaché.

Nous sommes ainsi à la recherche de partenaires-fondateurs qui se donnent pour mission et défi *d'intégrer dans les organisations culturelles, socio-politiques et économiques cette compréhension écosystémique de l'existence humaine*. Nous mettons à la disposition des partenaires-fondateurs notre démarche, outils et instruments qui découlent du contrat naturel et le rend opérationnel. Par exemple, nous avons développé une expertise permettant de rendre indissociables la santé et le bien-être des personnes, la santé de la nature et la santé de la société. Elle trouve actuellement de nombreux terrains d'application (en France, dans la Drôme / Biovallée et dans le pays rennais).

Nous prenons tout naturellement contact avec vous en raison de la mission que vous assignez à (**action, programme, entreprise - adapter à la spécificité de l'action des destinataires en qq mots**) que vous dirigez.

Nous aimerions pouvoir vous rencontrer pour vous exposer plus avant l'originalité et la nécessité de créer la fondation, et pour envisager la possibilité d'un partenariat et d'un soutien pour ce projet que nous portons désormais au nom de Michel Serres.

Vous trouverez ci-joint une plaquette de présentation sommaire du projet, avec un texte original de Michel Serres, ainsi que le courrier d'appui qu'il nous avait adressé.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer.

Nous vous assurons de notre engagement,

Ioan Negrutiu, professeur émérite à l'ENS de Lyon, directeur de l'Institut Michel Serres, membre honoraire de l'Institut Universitaire de France

François Collart Dutilleul, professeur émérite à l'Université de Nantes, membre honoraire de l'Institut Universitaire de France, membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France

Fabrice Riem, maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), directeur du Centre Lascaux sur les Transitions (CELT)

Patrick Degeorges, philosophe, chercheur associé à l'Institut rhônalpin des systèmes complexes et membre de l'Institut Michel Serres, Consultant en stratégie au sein du programme de l'UNESCO pour les transformations sociales.

Contact : ioan.negrutiu@ens-lyon.fr, +33-648834996

Sur la page de l'Institut Michel Serres : <http://institutmichelserres.ens-lyon.fr/spip.php?rubrique94>

Annexe 4 - Décompte financier de l'Association.

Item	Montants
CM – amorce du compte	44€ par le Crédit Mutuel
Coûts de fonctionnement, services bancaires, parts sociales, cotisation eurocompte ; opposition sur prélèvement abusif, etc	3,73 – 3,78 par mois ; 15€ ; 44,83€ ...
Cotisation membres (3)	180€
Solde créditeur le 31 décembre 2019	140€
Sous-contrat entre Vito et l'association, le 14 novembre 2019 (comportant subvention et overheads) ; versement le 01/01/2020	4292€
Subvention niveau postdoc, 1 mois ; Jazmin Argello	2400€
Solde de l'association le 1 ^{er} juin 2020	2013,51€
Solde de l'association le 1 ^{er} septembre 2020	2002,17 €



**Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)**



5LCE 003171 16533
SIR_CERT02
CI 004560-00003430



ASSOCIATION POUR LE CONTRAT NATUREL
M NEGRUTIU IOAN
118 RUE DE SEZE
69006 LYON

Service Info Sirene
0972 72 6000 (prix d'un appel local)
Mèl : sirene-associations@insee.fr

A la date du 08/11/2018

Description de l'entreprise ou de l'organisme

Identifiant SIREN	842 446 007
Identifiant SIRET du siège	842 446 007 00010
Désignation	ASSOCIATION POUR LE CONTRAT NATUREL
Sigle	
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de prise d'activité	08/09/2018

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET	842 446 007 00010	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	M. NEGRUTIU IOAN 118 RUE DE SEZE 69006 LYON 6EME	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
Date de prise d'activité	08/09/2018	
Effectif salarié à la prise d'activité	Non renseigné	

Mise à jour effectuée

Événement	modification de données d'identification au répertoire Siren
Date de l'événement	28/10/2018
Référence : déclaration n°	D00320737175 Transmise par INSEE - DIRECTION GENERALE

Attention : conservez précieusement ce document. Aucun duplicata ne pourra être délivré.